

le 11 décembre 2018 19 h

Présents : ALLOUCHERY JM, BAILLY Franck, BLIN Francis, BZDAK Luc, CAUSSE Philippe, DAHLEM Patrick, DE SILVESTRI Linda, DESSAINT René, DESSOY Annie, DUPIN Martial, LAPOINTE Christian, LASSALLE Christian, LEGER Eric, LEROY JEAN Yves, LHOTTE Pierre, LORIN Pascal, NORMAND Claudine, PERRARD Annie, PONCELET Denis, PORET Sylvie, RENARD Germain, SIMON Patrick, SUPPLY Michel, TROCMEZ Gérard, VELLY Evelyne .

DEBATY Emmanuel , KLIMCZAK Joëlle, LACAUGIRAUD Jean Yves directeur du SIEM,

Excusé : Mme CONREAU, M. BOURGOGNE, DELONG, GOMBAUD Stéphane, MICHELON, RONSEAUX

Ouverture de la séance par P LHOTTE, conseiller communautaire délégué à l'animation du territoire, les différents points de la présente séance.

↳ **Point sur les dossiers SIEM – Mme VELLY, M. LACAUGIRAUD**

Mme Velly et M. Lacaugiraud rappellent les projets qui restent à réaliser par le SIEM en 2018, et prévus en 2019. Certaines communes s'étonnent de ne pas voir leur projet retenu en 2019 (Courcelles, Muizon, Savigny sur Ardres, Serriers, Trigny et Chalons sur Vesle). M. Lhotte s'étonne que le SIEM n'ait pas connaissance des projets arrêtés par la conférence de territoire du 25/09/2018. Des vérifications devront être faites.

M. Lacaugiraud rappelle que pour les effacements de réseaux c'est la Communauté Urbaine qui décide, or la programmation n'est pas encore arrêtée pour 2020 ? Par contre, les extensions de réseaux sont faites au fil de l'eau et décidées par le SIEM

Il reste également 800 kms de fils nus qui devraient être terminés en 2025 mais 80 % sont déjà réalisés.

A Sacy, des bornes de géomètres ont été démontées par l'entreprise qui travaille pour le SIEM, le maire souhaite savoir qui va les remettre ? M. Lacaugiraud note cette remarque.

Concernant l'éclairage public la nuit dans les communes, un Maire souhaite savoir comment faire pour éclairer toute la nuit ? M. Lhotte souhaite savoir si la conférence serait favorable à une harmonisation des conditions d'éclairage en fonction du type de communes. L'ensemble des maires est défavorable à ce type de proposition et souhaite garder la maîtrise des plages horaires d'éclairage dans sa commune.

M. Lacaugiraud explique qu'un arrêté ministériel doit paraître prochainement pour réguler l'éclairage public la nuit, afin notamment de protéger la faune ? Il regrette que les investissements importants qui ont déjà été faits pour permettre l'éclairage la nuit, en réduisant au maximum les consommations ne soient pas pris en compte, car le service rendu aux riverains toute la nuit, peut permettre parfois d'éviter des problèmes.

M. Le maire d'Ormes souhaiterait qu'un numéro d'appel téléphonique en cas d'urgence et de fermeture des bureaux puisse lui être communiqué. En effet, si un poteau d'éclairage est cassé, lors d'un accident ou d'une tempête la nuit ou le week end, c'est le maire qui est sollicité dans le cadre de ses pouvoirs de police, et il se trouve très démuni, sans moyen pour régler rapidement le problème de sécurité.

Présentation de la boussole des jeunes par le CRIJ CA – Mme VAUCOIS

Mme Vaucois rappelle le rôle du CRIJ : Informer les jeunes sur différentes thématiques. Ce dispositif labellisé par l'éducation nationale (service numérique) destiné aux jeunes doit leur permettre de les aider dans leur démarches administratives, loisirs, travail, formation, logement..., Elle concerne tous les âges (ados, jeunes ...) voir document joint). Le territoire du grand Reims est classé boussole comme Lyon, ou Vitry le François ou d'autres

Dés qu'il a saisi une demande d'aide en sélectionnant les critères proposés, le jeune peut trouver des professionnels pour l'aider dans ce qu'il recherche ... Ce sont les services concernés qui le rappellent pour lui indiquer ce qu'il peut faire.

Questions des maires : des grandes entreprises françaises ((EDF,...) ou des artisans aussi cherchent des jeunes pour les former puis leur donner du travail. Un lien est-il fait, avec celles-ci ? Mme Vaucois répond que ce n'est pas la mission de la boussole et qu'elle a pour but de les aider à postuler et ou à se présenter à un entretien.

Mme Vaucois distribue des flyers et affiches aux Maires afin qu'ils puissent l'aider à « toucher » les jeunes qui auraient besoin d'aide dans leurs communes. Elle travaille également avec la CAF, le rectorat, les élus (maires) à travers les éducateurs sportifs, afin de se faire connaître et les aider à connaître la boussole des jeunes.

Nouvelle politique d'accueil des professionnels dans les déchetteries. – M. Pascal LORIN et Emmanuel DEBATY

M. Lorin expose que le but de cette démarche travaillée en conseil d'orientation, est d'harmoniser les pratiques entre tous les pôles du Grand Reims. Le constat est que 20 déchetteries sont totalement saturées, mais le souhait est de conserver la proximité du service. C'est pourquoi un maillage du territoire va permettre d'aider les particuliers et les artisans afin d'éviter qu'ils soient tentés de faire des dépôts sauvages. (voir document joint).

Pour la manipulation d'amiante des actions de formation sont en cours pour les gardiens. Les grandes quantités sont souvent enlevées par les professionnels et traitées par leurs filières. Généralement ce sont des petites quantités qui sont déposées dans les déchetteries. L'évaluation du volume déposé se fait par le gardien en concertation avec le professionnel.

Si un maire trouve de l'amiante sur une voie publique, la CU peut l'aider à trouver la meilleure solution, même s'il reste un coût à sa charge.

Pour tout renseignement, M. Debaty indique les numéros d'appels :

- Le standard de la direction des déchets et de la propreté au **03.26.77.71.10**. qui pourra ensuite rediriger les appels vers les techniciens compétents ;
- Ou pour des informations plus générales de réglementation ou autres, il est également possible d'appeler le **03.26.02.90.90**.

Pour répondre aux questions du Maire de Muizon sur la nécessité de construire une nouvelle déchetterie partagée avec Gueux, M. Debaty précise que les normes sécuritaires actuelles de celles ci évoluent encore beaucoup et augmentent les coûts de construction des déchetteries car elles doivent être beaucoup plus grandes et prévoir différents types de réception de déchets.

↳ **Mise en place d'une politique de mobilité - désignation délégué(s) intéressé(s) (voir document joint).**

Après avoir commenté rapidement le document présenté en bureau communautaire, M. Lhotte rappelle que des demandes de transports à la demande ont été évoquées en conférence de territoire par certains maires, et il lui paraîtrait intéressant que différentes pistes puissent être évoquées et développées..., (le rabattement vers la gare de Muizon etc...)

Mme Dessoy précise que ces réflexions avaient déjà commencé, dans le cadre du projet de territoire de la CCCV durant l'année 2016 et notamment la liaison ferrée de Muizon vers Reims. Les candidatures retenues sont celles de M. Stéphane GOMBAUD, et de M. DAHLEM pour représenter le pôle Champagne Vesle.

↳ Questions diverses

- **Etat d'avancement des aides à l'investissement** – présentation des résultats suite à la réunion de la commission du 30/11, voir le document joint.
- **Rappel sur la fourniture des délibérations relatives à la CLECT (avant le 13/12 impérativement)**
- Mme le Maire de Les Mesneux fait remarquer qu'elle n'est pas suffisamment informée lorsque des entreprises ou des agents du pôle interviennent dans son école. En effet, l'agent polyvalent du pôle est intervenu à la demande de la directrice pour enlever des vieux ordinateurs afin de libérer une petite salle qui permet d'assurer de meilleures conditions d'accueil des enfants durant la garderie du périscolaire, sans la prévenir.

La séance est levée à 21 h30

Fait à Gueux, le 29/01/2019

Le Conseiller Communautaire Délégué

Signé P. Lhotte





HARMONISATION DES RÈGLES ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DÉCHETTERIES SUR LE GRAND REIMS

Bureau Communautaire du 13/11/18

Les élus du Conseil d’Orientation, après des débats importants notamment sur l’importance du vecteur économique des entreprises locales et des risques de dépôts sauvages, souhaitent maintenir le service d’accueil des professionnels en déchetteries tout en gardant à l’esprit que **« l’accueil des habitants reste la priorité »**.

Ainsi, les professionnels ciblés ont une production de déchet faible et diffuse, et peuvent connaître des difficultés d’accès aux services des professionnels du déchet. Ainsi, la poursuite de l’accueil permettra également de compenser l’absence de service du secteur privé sur le territoire rural.

Après plusieurs réunions de travail (en Mars, Mai et Septembre), le Conseil d’Orientation propose de fixer un nouveau cadre d’accueil des professionnels sur des bases plus strictes et plus restrictives dans le cadre d’une **harmonisation sur tout le territoire communautaire**.

Accueil des professionnels en déchetteries

Le contexte

Rappels et Constats

Chaque territoire accueille les professionnels sur au moins un site:

- Pôle Déchets Est : sur les 10 déchetteries
- Pôle Déchets Centre : uniquement sur Sillery (depuis 01/01/2013)
- Pôle Déchets Ouest : sur 4 déchetteries (sauf Jonchery-sur-Vesle)

Les conditions d'accès sont différentes et cela génère :

- Une disparité de traitement sur un même territoire,
- Un risque « d'effet d'aubaine » (avec volume gratuit),
- Des difficultés au niveau de la formation des gardiens,
- Des difficultés dans l'information auprès des professionnels.

Situation au niveau juridique

Il y a actuellement 3 modes de gestion sur le Grand Reims définis dans le cadre des règlements et/ou délibérations passés par les anciens territoires (SYCODEC, SYCOMORE et Reims Métropole).

Sans modification des règles au niveau du Grand Reims, ce sont ces actes antérieurement passés qui continuent de s'appliquer et notamment leur territorialisation.

Ainsi, les professionnels de chacun des territoires ne peuvent, à ce jour, accéder qu'à leurs anciens sites de rattachement.

Accueil des professionnels en déchetteries

Les conditions d'accueils harmonisées

Le public « professionnels »

On entend par professionnel :

- les TPE/PME,
- les artisans,
- les auto-entrepreneurs,
- les commerçants,
- les professions libérales,
- les hôpitaux,
- les maisons de retraites,
- les administrations,
- les associations.

et dont l'établissement (siège social ou établissement secondaire) est implanté sur une des 143 communes.

Les professionnels pourront accéder à un plus grand nombre de sites sur le Grand Reims (15 acceptant actuellement les professionnels).

Les conditions accès :

Les professionnels pourront accès aux sites du lundi au vendredi matin (suivant l'ouverture des déchetteries).

Il y aura une prise en charge d'une plus grande diversité de déchets.

Les quantités autorisées proposées sont :

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| - Apport maximal annuel | : 50 m ³ |
| - Apport journalier | : 2 m ³ / jour / site |
| - Apport hebdomadaire | : pas de limite |

Les conditions tarifaires :

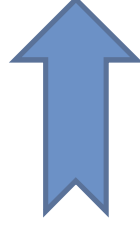
Nécessité d'intégrer les points de vigilance suivants :

- Ne pas entrer dans le champ de la concurrence dès lors qu'elle existe (avoir un tarif cohérent avec celui des prestataires privés),
- Ne pas générer un déplacement des entreprises de l'offre du privé vers les déchetteries communautaires et générer un débordement des sites,
- Faciliter le travail des gardiens pour tenir compte des nombreuses missions des gardiens,
- Faciliter la communication auprès des entreprises,
- Favoriser les gestes de tri.



Les conditions tarifaires :

- Les conditions proposées sont :
- Droit d'accès : 25 €HT/an,
- Tarif unique de 18 €HT/m³ pour certains déchets,
- Droit à un volume non facturé de 10 m³ / an,
- Maintien de déchets « gratuits »



Propositions	
Bois A/bois B	18 € / m ³
Déchets verts	18 € / m ³
Encombrants	18 € / m ³
Gravats (sans plâtre)	18 € / m ³
Plâtre	18 € / m ³
Cartons	Gratuit
Bâches plastiques	Gratuit
Métaux	Gratuit
Cartouches d'imprimantes	Gratuit
Piles et accumulateurs	Gratuit
Flaconnages en verre	Gratuit
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Pas acceptés
Bidons souillés de phytosanitaires	Pas acceptés
Attestation annuelle de prise en charge des déchets sur demande	11 €

Les modalités de contrôle et de suivi

Pour mettre en œuvre ces conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire, il va être déployer :

- Des PDA auprès des gardiens pour enregistrer la nature et la quantité des déchets apportés,
- Le professionnel validera sur le PDA chaque dépôt,

Avec ces moyens d'enregistrement et de contrôle, une évaluation pourra être faite à 6 mois après l'entrée en vigueur de ce règlement sur tout le territoire afin de déterminer notamment s'il y a des évolutions de comportement (lieux, tonnages,...).

Remarque : Les PDA seront couplés à un logiciel unique de gestion de bacs mise en œuvre pour tout le territoire.

Planning de mise en œuvre proposé

Planning	Tâche
Novembre – décembre 2018	Passage en Bureau Communautaire,
	Passage en Conseil Communautaire,
	Information des PROS déjà sous convention avec la collectivité,
	Démarrage des processus de conventionnement
1 ^{er} trimestre 2019	Déploiement des PDA sur toutes les déchetteries
	Formations des gardiens
	Entrée en vigueur de l'accueil des PROS avec les nouvelles conditions



Merci de votre attention

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ DU GRAND REIMS

Bureau communautaire

– 18 octobre 2018

La situation actuelle

- La Communauté urbaine est compétente en matière d'organisation de la mobilité sur l'ensemble de son territoire depuis sa création au 1^{er} janvier 2017.
- Les communes de l'ex-Reims Métropole sont couvertes par le service de transports urbains délégué à la société concessionnaire Mars.
- Sur la partie du territoire hors de l'ex-Reims Métropole, la Région exploite pour le compte du Grand Reims quatre lignes régulières de transport sous forme de marchés publics jusqu'au 31 décembre 2018.
- À partir du 1^{er} janvier 2019, ces lignes seront exploitées par le Grand Reims.

Les enjeux de la définition d'une politique de mobilité

L'enjeu pour les années à venir est de définir une politique de mobilité cohérente sur l'ensemble du territoire du Grand Reims :

- **Répondre aux besoins différenciés de chaque territoire**, en fonction de la localisation des activités, des caractéristiques de la population, de la structure des réseaux routiers et ferroviaires ;
- **Tenir compte de la spécificité des communes rurales** incluses pour la première fois dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité ;
- **Respecter les exigences d'efficacité et d'économie**, et la nécessaire complémentarité entre les modes de transport.

La démarche et ses objectifs

La définition de cette politique nécessite de :

- **Connaître et objectiver les besoins** des habitants du Grand Reims, leurs pratiques de déplacements, et en particulier les besoins non couverts qui appelleraient une intervention publique ;
- **Définir des orientations partagées** avec les élus communautaires, les habitants et les entreprises ;
- **Identifier les services ou les dispositifs de mobilité** à même de répondre aux besoins et économiquement viables.

Proposition de méthode

Une démarche d'élaboration d'une politique de mobilité pour le Grand Reims qui consisterait à :

- **Confier à un groupe de travail la mission d'élaborer une stratégie de mobilité pour le Grand Reims**
 - Un groupe de travail ad hoc composé d'élus désignés par chacune des conférences de territoire, sous l'autorité du vice-président aux transports.
- **Accompagner cette démarche par une mission d'étude**
 - Sa mission : réaliser le diagnostic des besoins, organiser la réflexion du groupe de travail, piloter la concertation, et contribuer à l'élaboration des propositions opérationnelles.
- **Organiser la concertation sur les besoins de mobilité**
 - Avec les élus des communes du Grand Reims ;
 - Avec les habitants et les entreprises.

Proposition de calendrier

Octobre 2018 : Présentation de la démarche au bureau communautaire.

Novembre-décembre 2018 : Présentation de la démarche par les CCD aux conférences de territoire et désignation des membres du groupe de travail.

Décembre 2018 : Sélection d'un prestataire pour la mission d'étude.

1^{er} semestre 2019 : Diagnostic des besoins par le prestataire, en concertation avec les élus communautaires et municipaux, les habitants et les entreprises.

Mai 2019 : Restitution au groupe de travail.

Juin 2019 : Présentation au bureau communautaire.

2^e semestre 2019 : Élaboration de la stratégie de mobilité par le groupe de travail, avec l'appui du prestataire.

Consultation des conférences de territoire sur les propositions.

Décembre 2019 : Validation par le bureau et le conseil communautaire.

2020 : Mise en œuvre des services ou dispositifs retenus.

FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

COMMUNE	Nature du projet	Montant total des travaux H.T.	Montant sollicité à la CU	Base retenue	Montant Attribué par la CU 20%
BOULEUSE	Enfouissement de réseaux et de télécommunication rue de Champagne	25 000	12 500	25 000	12 500
BRANSCOURT	Aménagement urbain RD228	157 950	50 000	157 950	26 390
CHAMERY	Extension de l'atelier municipal	89 727	17 945	89 727	19 291
CHENAY	Création de parking	50 918	25 459	50 918	20 000
COULOMMES LA MONTAGNE	Création d'une aire de jeux	23 451	11 725	23 451	11 726
COURCELLES SAPICOURT	Création d'un trottoir rue Paul Bouton	140 057	50 000	140 057	21 009
COURMAS	Réhabilitation de la mairie	94 458	39 000	94 458	20 000
COURTAGNON	Aménagement d'un carrefour	30 000	18 000	30 000	15 000
ECUEIL	Installation d'une table d'orientation	10 717	5 359	10 717	5 359
GERMIGNY	Traavux du foyer rural				31 096
LES MESNEUX	Restauration de l'église	398 133	50 000	398 133	47 775
MUIZON	Construction d'une salle multi-activités scolaires	856 465	20 000	856 465	80 000
ORMES	Construction d'une salle polyvalente	1 517 998	135 000	1 517 998	80 000
PARGNY LES REIMS	Restauration de la mairie	396 778	100 000	396 778	61 083
ROSNAV	Travaux mairie réfection menuiserie extérieures et ravalement des façades	97 837	19 567	97 837	20 000

FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

COMMUNE	Nature du projet	Montant total des travaux H.T.	Montant sollicité à la CU	Base retenue	Montant Attribué par la CU 20%
SACY	Instruction d'une salle socio-culturelle	1 131 220	?	1 200 000	80 000
SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET	Réfection de l'Eglise	16 396	8 198	16 396	5 739
SAVIGNY SUR ARDRE	Projet de sécurisation de la traverse du village RD386	72 123	29 931	72 123	20 000
SERMIERS	Aménagement de sécurité de la traversée du village sur la RD26 et la RD22	343 229	52 500	64 248	20 000
SERZY ET PRIN	Projet d'aménagement rue de la Chapelle et rue de Savigny	39 124	19 562	39 124	19 562
TRESLON	Rénovation du patrimoine communal	22 700	11 350	22 700	11 350
VILLEDOMMANGE	Travaux de couverture bar-restaurant	28 281	14 141	28 281	14 141
	SOUS TOTAL PTCV	5 542 562	690 237	5 332 361	642 019
	TOTAL DES COMMUNES CU	21 158 636			3 112 948